



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE**

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID : 070-217001205-20221024-20221080-DE



Séance du 24 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date affichage : 02 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. AMAROT-HOUSSARD - G. SALVI – C. LAMBOLEY - T. SCHLUMBERGER – M. FAIVRE – A. IPPONICH - M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : V. TRARI MEDJOUÏ a donné pouvoir à B. PY

Excusés : T. SEGUIN – Y. TESTON – S. TETOT – S. LAMBERT – O. HOULLON

Absents : C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – Q. COUVREUR

Mme Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2022/10/80

Subvention école maternelle du centre : sorties scolaires Mai-Juin 2022

Madame le Maire expose que la Commune ayant pris en charge les sorties de fin d'année de l'Ecole Primaire du Centre et du Groupe scolaire Aimé Cachot, il est proposé de verser une subvention à l'association les Petits Loups correspondants aux frais engagés pour les sorties de fin d'année de l'école maternelle du centre.

En effet, les factures afférentes à ces sorties ont été réglées directement par l'association en lieu et place de la mairie.

Le coût s'élève à 1 204 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 204 € à l'association des Petits Loups,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE